

L'EXPERTISE PRO
EN RHÔNE-ALPES



Professions libérales
Artisans
Commerçants
TPE

FINANCER VOTRE ACTIVITÉ



CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

VOUS AVEZ DES BESOINS PROS NOUS AVONS DES SOLUTIONS PROS

Pour vos projets et vos investissements, vous avez besoin d'une banque qui s'engage à vos côtés.

C'est là l'ambition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes qui met à votre disposition son expertise et ses solutions en matière de financement.

**Vous pouvez compter sur votre
Chargé d'Affaires Professionnels pour
vous aider à financer votre activité dans
les meilleures conditions.**

MAÎTRISER VOS DÉCALAGES DE TRÉSORERIE

- ▶ Vous couvrez vos besoins en trésorerie
- ▶ Vous financez et sécurisez votre poste clients
- ▶ Vous obtenez l'émission d'une caution bancaire

FINANCER VOS INVESTISSEMENTS

- ▶ Vous créez votre entreprise
- ▶ Vous développez votre activité à des conditions avantageuses
- ▶ Vous avez besoin d'un crédit simple et rapide
- ▶ Vous profitez d'une formule tout compris pour vos véhicules
- ▶ Vous souhaitez gérer vos échéances à votre rythme
- ▶ Vous financez vos équipements et locaux professionnels

SÉCURISER VOS EMPRUNTS

- ▶ Vous assurez vos engagements financiers
- ▶ Vous accédez plus facilement au crédit

MAÎTRISER VOS DÉCALAGES DE TRÉSORERIE

VOUS COUVREZ VOS BESOINS EN TRÉSORERIE

Vous devez faire face à des décalages de trésorerie, couvrir des besoins de liquidités ou vous êtes dans l'attente de remboursement de TVA : nous avons une solution adaptée à chaque cas.

► Après analyse de votre situation, nous examinons ensemble la mise en place d'un **découvert adapté** pour faire face à vos besoins récurrents de trésorerie.

► Pour vos besoins ponctuels et saisonniers, comme le financement des stocks ou pour des besoins exceptionnels, nous pouvons vous proposer des **crédits court terme de trésorerie**.



SPÉCIAL MARCHÉS PUBLICS OU PARA-PUBLICS



► Avec notre partenaire OSEO Financement⁽¹⁾, nous vous proposons des solutions de financement spécifiques lorsqu'une part significative de votre activité est réalisée avec des grands donneurs d'ordres publics ou para-publics et que vous souhaitez renforcer votre trésorerie.

VOUS FINANCEZ ET SÉCURISEZ VOTRE POSTE CLIENTS

Vous devez faire face à des délais de paiements, des défaillances clients. Votre priorité, en la circonstance, est d'anticiper et de garder la maîtrise de votre trésorerie.

Nos solutions vous permettent de gérer en toute sécurité votre poste clients.

► Avec **l'escompte**, vous transformez immédiatement vos créances clients en trésorerie. Vous remettez vos effets de commerce à la Caisse d'Epargne qui vous avance leurs montants⁽²⁾.

► Avec **l'affacturage**, vous externalisez la gestion de vos créances clients : financement immédiat, garantie contre les impayés, gestion des relances et du recouvrement.

► **La cession de créances professionnelles** vous permet de céder vos créances clients à la Caisse d'Epargne.

BON À SAVOIR

Découvrez les solutions associées à l'affacturage : **l'information commerciale** pour vous renseigner sur la santé financière de vos clients et prospects et **l'assurance crédit** pour sécuriser vos encours clients. Vous pouvez les souscrire séparément.

(1) Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 377 230 064 b - 27/31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort - 320 252 489 RCS Créteil.

(2) Après déduction des intérêts et commissions.



FINANCER VOS INVESTISSEMENTS

VOUS OBTENEZ L'ÉMISSION D'UNE CAUTION BANCAIRE

L'**engagement par signature** est une caution émise à votre demande⁽³⁾ par la Caisse d'Epargne, qui s'engage à payer votre créancier en cas de défaillance de votre part.

SPÉCIAL ARTISANS DU BÂTIMENT



► Proposez à vos maîtres d'ouvrage une caution à la place d'une retenue de garantie. Vous recevez ainsi l'intégralité des sommes dues, et améliorez la situation de votre trésorerie. Démarche rapide, simple et sans papier, accédez en quelques clics à ce service de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions : www.caution-artisan-du-batiment.com

VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE

Pour réaliser votre projet de création d'entreprise, nous vous proposons des solutions innovantes destinées à renforcer votre plan de financement.

► **Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)**, en partenariat avec OSEO⁽⁴⁾, est un véritable levier pour lancer votre entreprise. Il est octroyé sans garantie et bénéficie d'un différé d'amortissement du capital de 6 mois. Il est obligatoirement accompagné d'un prêt bancaire.

► **Le prêt Ecureuil Installation Pro (EIP)** est un prêt souple et personnalisé à des conditions financières avantageuses.

(3) Sous réserve d'un accord préalable de la Caisse d'Epargne.

(4) Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 750 860 880 € - 27/31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort 320 252 489 RCS Créteil.



VOUS DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

Le Prêt Bancaire aux Entreprises⁽⁵⁾ vous permet de bénéficier de conditions privilégiées pour développer votre entreprise, financer vos investissements ainsi que vos besoins de trésorerie.

Vous avez le choix entre taux fixe et taux révisable et pouvez décider de la périodicité de remboursement des échéances.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN CRÉDIT SIMPLE ET RAPIDE

Avec Ecureuil Crédit Express, vous avez une réponse **sous 48 heures⁽⁶⁾** et disposez d'un financement à 100 % sans garantie. Une solution simple et rapide pour tous vos investissements matériels ou travaux, jusqu'à un montant de 50 000 €.



VOUS PROFITEZ D'UNE FORMULE TOUT COMPRIS POUR VOS VÉHICULES

Nos formules de **Location Longue Durée** (LLD), sans apport et à loyer mensuel fixe, vous permettent d'optimiser votre budget et de gagner du temps. Nos différents packs comprennent tous les services indispensables : entretien, assurance, assistance...

VOUS SOUHAITEZ GÉRER VOS ÉCHÉANCES À VOTRE RYTHME

Pour s'adapter au caractère cyclique et/ou saisonnier de votre activité, nous avons créé un prêt innovant dont vous êtes le pilote : **Rythm'N'Pro**. Il vous permet de moduler vos échéances à la hausse ou à la baisse et de reporter le paiement de certaines échéances.



(5) Sous réserve d'éligibilité dans les conditions prévues par la réglementation.

(6) Sous réserve de remise d'un dossier complet.



SÉCURISER VOS EMPRUNTS



VOUS ASSUREZ VOS ENGAGEMENTS FINANCIERS

—

En cas d'aléas, **l'assurance emprunteur⁽⁸⁾** couvre vos engagements financiers. Cette assurance prend en charge soit les mensualités de votre prêt en cas d'arrêt de travail consécutif à un accident ou une maladie, soit le capital restant dû du prêt en cas de décès⁽⁹⁾. Ainsi, vous préservez votre patrimoine professionnel.



VOUS FINANCEZ VOS ÉQUIPEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS

—

► **Le crédit-bail mobilier** est la solution idéale pour financer vos véhicules ou moderniser vos équipements professionnels.

► **Le crédit-bail immobilier** vous permet de financer les locaux de votre entreprise sans mobiliser votre trésorerie.



Dans les deux cas, il s'agit d'un contrat de location avec option d'achat, conçu sur mesure :

- financement à 100 % TTC⁽⁷⁾,
- choix de la durée du contrat en fonction de vos capacités de remboursement,
- possibilité de devenir acquéreur des locaux ou du matériel en fin de contrat pour une valeur prévue au départ.

Vous bénéficiez également d'avantages fiscaux et comptables : loyers déductibles du résultat imposable, préservation des fonds propres.

VOUS ACCÉDEZ PLUS FACILEMENT AU CRÉDIT

—

Les cautions mutuelles vous permettent de limiter les garanties sur vos biens personnels et d'accéder plus facilement au crédit. C'est le cas de la caution SACCEF⁽¹⁰⁾ et des solutions proposées par nos partenaires (OSEO, SIAGI, FAG...) :

- les différentes cautions sont adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise et à chaque projet : création/reprise, développement...
- pour les investissements immobiliers à usage professionnel ou mixte, optez pour l'offre SACCEF Caution Immo Pro plutôt que pour une hypothèque.

(8) L'assurance emprunteur est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, et distribué par la Caisse d'Epargne.

(9) Selon les conditions générales et particulières du contrat.

(10) La caution SACCEF est un produit de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, n°382 506 079 RCS Paris - 128 rue de la Boétie, 75008 Paris.

(7) Excepté la part correspondant à la valeur initiale du terrain pour le crédit-bail immobilier.



Professions libérales
Artisans
Commerçants
TPE

FINANCER VOTRE ACTIVITÉ

■■■■■ VOTRE SERVICE D'ASSISTANCE EN LIGNE

CERA DIRECT PRO

Téléphone : 04 76 28 34 80
directpro@cera.caisse-epargne.fr

Du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Le samedi de 8h45 à 13h30



www.caisse-epargne.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du code monétaire et financier - Société anonyme et coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 755 885 360 euros - 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon. Intermediaire d'assurances, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07004760. Communication à caractère publicitaire. Conditions au 01/01/2014.